

- Désignation de deux vérificateurs aux comptes :

Il est procédé à la désignation, parmi les adhérents éligibles et volontaires, de deux vérificateurs aux comptes, conformément à l'article 12 des statuts. M Alain BEQUET et Mme COUMES, Magalie sont seuls volontaires.

Il sont donc désignés comme vérificateurs aux comptes pour la saison suivante (2022/2023). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de chaque lecture, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes :

- Rapport moral - Rapport d'activité : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
- Rapport financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
  - o Approbation des comptes : cette résolution est adoptée à l'unanimité
  - o Quitus de gestion : cette résolution est adoptée à l'unanimité
  - o Proposition d'affectation du résultat : acceptée à l'unanimité
- ; l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
- Questions diverses :
  - o Aucune question diverse n'a été déposée à la date limite du 01/10/2021.
  - o Lors de cette assemblée, nous avons présenté le calendrier des compétitions de l'année.
  - o La salle de tir 10 mètres et la reconstruction du stand 25 mètres à l'arrière de cette salle sont terminés et opérationnels.
  - o Nous informons que trois postes de gongs gros calibre et les gongs 22 lr 25 et 50 m ont été installés à demeure sur le stand 25/50 mètres.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 h 00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président et la secrétaire.

Ce procès-verbal, ainsi que les annexes, sont tenu à la disposition des membres conformément à l'article 9 des statuts.

A FIGEAC, le 17 octobre 2021

Le président,  
M. CALMEJANE Michel

La secrétaire  
Mme BUGAREL Chantal